

Charte environnementale 2020 / 2022



**« A G I R »
pour
l'environnement**



Des aéroports
du Conseil régional de Bretagne



Exploités par

Préambule

En parfaite cohérence avec les actions déjà mises en œuvre sur l'Aéroport Brest Bretagne et l'Aéroport Quimper Bretagne, la présente Charte engage l'exploitant de chaque site à compter du 1^{er} janvier 2020 pour une durée de 3 ans.

Améliorer - Gérer - Informer - Réduire

Ce plan d'actions triennal 2020/2022, dénommé « AGIR pour l'environnement », est bâti sur les engagements suivants :

- ✓ Mettre en place et maintenir un système de management de l'environnement certifié ISO 14 001 et le diriger vers la notion de Responsabilité Sociétale des Entreprises
- ✓ Assurer l'exploitation dans le respect de la réglementation environnementale et autres exigences en matière d'environnement
- ✓ Préserver la biodiversité
- ✓ Evaluer le développement de réseaux électriques intelligents et l'utilisation d'énergies renouvelables
- ✓ Evaluer notre empreinte carbone (mesure des émissions de gaz à effet de serre)
- ✓ Mettre en œuvre des actions de réduction des émissions de CO₂
- ✓ Réduire nos impacts environnementaux par la protection de la ressource en eau, la réduction de notre consommation énergétique et la valorisation de nos déchets
- ✓ Mettre en place et/ou maintenir un suivi quantitatif et pérenniser le système de tri des déchets
- ✓ Favoriser le dialogue et développer la concertation avec les parties intéressées pertinentes
- ✓ Communiquer sur nos actions auprès de nos collaborateurs, de nos sous-traitants et du grand public



Pour parvenir à ces objectifs, les Aéroports Brest Quimper Bretagne s'engagent à maintenir leurs efforts dans le domaine environnemental.

L'Aéroport Quimper Bretagne adopte le principe d'amélioration continue et s'engage à respecter les exigences légales et applicables dans le cadre norme ISO 14001 version 2015.

Le dirigeant responsable s'engage à mettre à disposition des deux aéroports toutes les ressources nécessaires pour respecter ces objectifs.

Loïc Abjean

Dirigeant responsable des Aéroports Brest Quimper Bretagne

Le 1^{er} Janvier 2020.

Améliorer

Objectif : Améliorer le suivi de nos démarches environnementales

- **Axe 1** : Mettre en place un système de management de l'environnement certifié ISO 14 001 sur Brest, avec une orientation ISO 26 000
- **Axe 2** : Maintenir la certification ISO 14 001:2015 sur Quimper, avec une orientation ISO 26 000

Objectif : Améliorer la gestion des déchets pour un meilleur taux de valorisation

- **Axe 3** : Maintenir et augmenter la part de déchets valorisés
- **Axe 4** : Mettre en place un suivi quantitatif des déchets produits sur Quimper

Objectif : Améliorer la conformité réglementaire en assurant une veille régulière

- **Axe 5** : Assurer la veille réglementaire Environnement grâce à un support informatique
- **Axe 6** : Assurer la mise en œuvre des évolutions réglementaires

Gérer

Objectif : Gérer les actions permettant de respecter la biodiversité sur les plateformes

- **Axe 7** : Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires sur Quimper
- **Axe 8** : Intégrer les résultats des diagnostics de continuité écologique avec les plans de gestion aéroportuaire

Objectif : Gérer les relations avec les riverains dans le cas des nuisances liées au bruit

- **Axe 9** : Analyser les plaintes lors de la commission consultative de l'environnement et établir un plan d'actions

Objectif : Gérer l'empreinte carbone (CO₂)

- **Axe 10** : Quantifier les émissions de gaz à effet de serre (ACA Niveau 1)



Informer

Objectif : Informer nos usagers et notre personnel

- **Axe 11** : Communiquer sur les actions menées par l'aéroport vers notre personnel et le public
- **Axe 12** : Développer le dialogue et la concertation avec les parties intéressées



Réduire

Objectif : Réduire nos impacts sur l'eau

- **Axe 13** : Assurer la qualité de l'eau

Objectif : Réduire notre consommation en énergie

- **Axe 14** : Mettre en place un système de management de l'énergie
- **Axe 15** : Identifier le potentiel d'installation d'énergie renouvelable (réflexion marché d'achat énergie...)
- **Axe 16** : Réduire nos émissions de gaz à effet de serre (CO₂) en obtenant le niveau 2 de l'ACA

